

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONÉ

JEUDI 25 OCTOBRE 2018
18H30 - 20h00

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andréa.
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard
Absent(s) excusé(s)	

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.7. et 2.3.2.2.8. des statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- "(...) Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI.. (...)
- Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général. Le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1 Décisions à prendre :	2
1.1 Signature Convention FFCO/F.F.TRI.	2
1.2 Courrier Besançon Triathlon : demande de soutien financier	2
1.3 Demande de subvention Vittel Triathlon	2
1.4 Ligue Guadeloupe : Demande de subvention	2
1.5 Demande de dérogation - Metz Triathlon - Remboursement pénalité de forfait sur l'étape de Vaire	2
2 Informations :	2
2.1 Point d'étape : bâtiment Marcel Sembat	2
2.2 Point d'information : Réglementation Sportive spécifique Paratriathlon	3
2.3 Préparation budget 2019	3
2.4 Réunions à programmer	3
2.5 Informations et questions diverses	3

1 Décisions à prendre :

1.1 Signature Convention FFCO/F.F.TRI.

Le projet de convention FFCO / F.F.TRI. est transmis aux membres du BE pour avis/remarque. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain BE pour validation.

1.2 Courrier Besançon Triathlon : demande de soutien financier

L'organisateur de l'ITU Paratriathlon World Cup Besançon 2019 sollicite une aide de la F.F.TRI. pour organiser cette épreuve.

Le Trésorier Général propose au BE de définir une grille d'aide pour les épreuves internationales organisées en France.

Le Président LESCURE souscrit à cette proposition et souhaite qu'un barème soit proposé au BE du 30 novembre 2018, et que les aides destinées aux clubs français participants aux épreuves internationales soient également précisées.

Un groupe de travail est constitué du Trésorier Général (ou de son représentant), de Dominique FRIZZA (chargé des relations internationales), du Directeur Technique National (ou de son représentant) et de Pierre Bigot va faire une proposition.

1.3 Demande de subvention Vittel Triathlon

Le club de VITTEL TRIATHLON sollicite une aide pour faire l'acquisition d'un minibus. Cette demande n'est pas retenue par le bureau exécutif. Le bureau exécutif précise que la F.F.TRI. ne peut subventionner l'acquisition de véhicule d'un club au regard de la nécessaire équité vis à vis de l'ensemble des clubs. Le club peut néanmoins se rapprocher de sa ligue régionale pour le cas où elle appliquerait une politique d'aide en la matière.

1.4 Ligue Guadeloupe : Demande de subvention

Le projet Outre Mer validé par le BE (cf. PV 09 BE TEL des 24 et 26 juillet 2018) prévoit le versement d'une aide de 2000€ uniquement en cas de participation aux Jeux des Iles. La ligue Guadeloupe a fait le choix de ne pas y participer en 2018 et de privilégier la participation aux CARIFTAS Games. La ligue Guadeloupe sollicite néanmoins le BE afin de pouvoir bénéficier de la subvention prévue dans le cadre du projet Outre Mer.

Le BE précise que ce sujet a été débattu lors du BE des 24 et 26 juillet derniers, l'aide financière est exclusivement réservée aux ligues d'Outre Mer (Corse comprise) participant aux Jeux des Iles. Le BE ne donne pas suite à la demande formulée par la ligue Guadeloupe.

1.5 Demande de dérogation - Metz Triathlon - Remboursement pénalité de forfait sur l'étape de Vaire

En raison de la non participation de l'équipe D1 Duathlon Femme à l'étape de VAIRE (6 mai 2018), le club de Metz Triathlon a été destinataire d'une pénalité financière de 1000€ (courrier présenté le 18 mai 2018).

Le club de Metz Triathlon a adressé à la F.F.TRI. une saisine par voie électronique en date du 17 octobre dernier pour demander la remise de cette pénalité.

Sur la forme, le BE rappelle que les pénalités notifiées par la Commission des Epreuves Nationales doivent être contestées dans les 5 jours ouvrés après notification de la décision (cf. page 15 de la Réglementation des Épreuves Nationales).

Sur le fond, comme le club l'a précisé dans sa saisine électronique, la pénalité est conforme aux dispositions prévues par la Réglementation des Épreuves Nationales (cf. pages 39-40).

Par ailleurs, le BE rappelle que plusieurs clubs de D1 ont déjà fait l'objet d'une pénalité financière pour les mêmes raisons et que ces pénalités ont été maintenues. Pour des raisons d'équité, la pénalité financière de 1000€ du club de Metz Triathlon est maintenue.

Le club disposera, conformément à l'article R141-9-1 du Code du Sport, d'un délai d'un mois à compter de la notification de cette décision (date de réception par voie postale de la décision) pour la contester auprès du Tribunal Administratif dans le ressort duquel se situe le siège de la F.F.TRI. (Tribunal Administratif de Montreuil). Conformément aux articles R. 141-5 et suivants du Code du Sport, la saisine de la commission de conciliation du Comité National Olympique et Sportif Français :

- constitue un préalable obligatoire à tout recours contentieux
- doit être effectuée dans les quinze jours suivant la notification de la décision contestée.

Toute demande de conciliation doit être adressée au président de la conférence des conciliateurs par lettre recommandée, par télécopie ou par courrier électronique, avec demande d'avis de réception.

2 Informations :

2.1 Point d'étape : bâtiment Marcel Sembat

Pierre Bigot, Secrétaire Général, explique la situation du dossier. Une réunion a eu lieu ce jour avec la communauté des communes, la Ville, le promoteur, l'architecte et l'agence immobilière afin de valider la faisabilité du projet en cours. Les obstacles administratifs étant levés, l'objectif est de signer le compromis dans les 3 mois.

2.2 Point d'information : Réglementation Sportive spécifique Paratriathlon

Conformément à la demande du dernier BE, le projet de réglementation sportive Paratriathlon a été transmis pour avis à la Commission Nationale Sportive et à la Commission des Epreuves Nationales. La Commission Nationale Sportive fait savoir que ce projet n'est pas adapté pour les épreuves open et demande à ce qu'il soit retravaillé pour 2020.

2.3 Préparation budget 2019

La préparation du budget 2019 va être lancée dans les prochains jours.

2.5 Informations et questions diverses

Le Président LESCURE fait savoir qu'il a rendez-vous avec Mme Roxana MARACINEANU, notre nouvelle Ministre des Sports, et le Directeur Technique National, Benjamin MAZE vendredi 26 octobre 2018 à 14h.

Guillaume FRITSCH, Directeur Administratif et Financier, fait savoir que deux demandes de conciliation ont été transmises au CNOSF, les requérantes contestent leur disqualification du championnat de France de Cross Triathlon pour "dossard non lisible". Une audience est prévue le mardi 06 novembre à 14h. Le Président LESCURE précise que la F.F.TRI. sera représentée à cette



audience par M. Cédric GOSSE, Vice Président, Thomas MANTELLI, Président de la Commission Nationale de l'Arbitrage, et Guillaume FRITSCH.

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, informe les membres du BE de la tenue d'une réunion le 19 octobre dernier avec 13 Présidents de ligue, ou leurs représentants, en présence du Président LESCURE, du Trésorier Général, Emmanuel CHABANNES et du Vice Président en charge des relations avec les ligues régionales, Cédric GOSSE, pour expliquer le fonctionnement et l'intérêt du dispositif de paiement des pass compétition par internet. Les participants sont majoritairement favorables à la mise en place automatique des pass compétition en ligne sous réserve de leur laisser le temps d'informer les organisateurs de leur territoire. Il est donc validé de laisser aux ligues le temps d'informer les clubs de la démarche courant novembre 2018.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général